



Le 15 novembre 2012

Augmentation de capital de Supra - Acquisition d'un bloc d'actions par Supra Holding pendant la période de souscription

Supra a été informée de la cession par Financière de l'Echiquier à Supra Holding, ce jour, d'un bloc de 98.141 actions (avec les droits préférentiels de souscription correspondants) représentant environ 9,1 % du capital et des droits de vote de Supra, au prix de 3,50 € par action.

Cette cession intervenant pendant la période de souscription à l'augmentation de capital de Supra avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 7.000.000 €, faisant l'objet du prospectus ayant reçu le visa n° 12-537 de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») en date du 9 novembre 2012 (ci-après l'« **Augmentation de Capital** »), qui court du 15 novembre 2012 au 28 novembre 2012 (inclus), la société informe le marché des éléments ci-dessous.

Actionnariat de Supra

Suite à la cession de bloc intervenue ce jour entre Financière de l'Echiquier et Supra Holding, le capital de Supra est réparti comme suit à la date du présent communiqué :

	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote (*)	% des droits de vote
Supra Holding	1.024.400	94,95 %	1.024.400	94,85 %
Public et salariés	54.440	5,05 %	55.572	5,15 %
Total	1.078.840	100 %	1.079.972	100 %

(*) En ce compris les droits de vote théoriques conformément à l'article 223-11, 2ème alinéa, du Règlement général de l'AMF.

A titre indicatif, dans l'hypothèse où Supra Holding souscrirait seule à l'Augmentation de Capital à hauteur de son engagement de souscription à titre irréductible et réductible, le capital de Supra serait réparti comme suit après la réalisation de l'opération :

	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote (*)	% des droits de vote
Supra Holding	3.024.400	98,23 %	3.024.400	98,20 %
Public et salariés	54.440	1,77 %	55.572	1,80 %
Total (**)	3.078.840	100 %	3.079.972	100 %

(*) En ce compris les droits de vote théoriques conformément à l'article 223-11, 2ème alinéa, du Règlement général de l'AMF.

(**) Soit après l'émission de 2.000.000 Actions Nouvelles intégralement souscrites par Supra Holding conformément à son engagement de souscription à titre irréductible et réductible.

Il est précisé que, dans l'hypothèse où elle franchirait à la hausse le seuil de 95 % du capital ou des droits de vote de la société, Supra Holding a fait savoir à la société qu'elle se réserve la faculté, conformément à la réglementation applicable aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire, de déposer une offre

publique de retrait et, le cas échéant, de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires de Supra.

Il est précisé que, le cas échéant, la procédure d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire serait soumise au contrôle de l'AMF, qui se prononcerait sur la conformité de celle-ci au vu notamment de l'évaluation des titres de Supra fournie par l'initiateur de l'offre et d'un rapport d'un expert indépendant qui serait désigné par Supra dans le cadre de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF.

Intentions et engagements des principaux actionnaires :

Suite à la cession de bloc intervenue ce jour entre Financière de l'Echiquier et Supra Holding, l'engagement de souscription à titre irréductible de Supra Holding porte sur 1.898.860 actions nouvelles et, à titre réductible, sur un nombre maximum de 101.140 actions nouvelles supplémentaires. Il est rappelé qu'au total l'engagement de souscription de Supra Holding à titre irréductible et réductible porte sur 100% des actions nouvelles émises dans le cadre de l'opération, soit pour un montant maximum de 7 M€.

La société n'a pas connaissance des intentions des autres actionnaires quant à leur participation à l'Augmentation de Capital.

Information du public :

Le prospectus ayant reçu le visa n° 12-537 de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») en date du 9 novembre 2012 est constitué (i) du document de référence de Supra enregistré par l'AMF le 31 octobre 2012 sous le numéro R.12-046, (ii) d'une note d'opération et (iii) d'un résumé du prospectus, inclus dans la note d'opération.

Le prospectus visé par l'AMF est disponible sans frais sur le site internet de Supra (www.suprasa.fr) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires sont également disponibles au siège de la société, 28, rue du Général Leclerc – 67210 Obernai.

Supra attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits en rubrique II-9 (« *Analyse de nos risques* »), pages 22 à 30 du document de référence de Supra ainsi qu'au chapitre 2 de la note d'opération.

A propos de Supra :

Supra est l'un des principaux intervenants français dans le secteur de la conception, la fabrication et la vente de poêles à bois et à granulés, de cheminées et inserts, de produits de chauffage électrique et de produits de traitement de l'air. Les actions de Supra sont cotées au compartiment C de NYSE Euronext Paris (code ISIN FR0000032567).

Responsable de l'information financière :

M. Jean-Michel Mellinger - Directeur administratif et financier, Supra SA, 28 rue du Général Leclerc 67210 Obernai - Tél : + 33 (0) 3 88 95 12 00

Contact Presse :

CLC Communications
6 rue de Rome
75008 Paris
Tél : 33 (0) 1 42 93 04 04
g.senneville@clccom.com

www.suprasa.fr

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres financiers dans un quelconque pays. En France, ces titres ne peuvent être offerts ou cédés en l'absence d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des lois et règlements en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé doivent s'informer de telles restrictions et s'y conformer.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen autres que la France (les « **Etats membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus (soit la directive 2003/71/CE, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans l'Etat membre considéré, telle que transposée dans l'Etat membre considéré), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

Les titres qui seraient émis dans le cadre de cette Augmentation de Capital n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne peuvent être offerts ou cédés aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act. Supra n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre, en totalité ou en partie, aux Etats-Unis d'Amérique, ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une offre publique de titres financiers au Royaume-Uni. Il est destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **FSMA** »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du FSMA ou (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes ces personnes étant désignées les « **Personnes Habilitées** »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce communiqué au Royaume-Uni. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué ne pourra être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Ce communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.